

# la lettre % d'attac

AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE  
ET ÉCOLOGIQUE

COMITÉ 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>

## MUNICIPALES 2020: COMMENT S'EMPARER DU PACTE POUR LA TRANSITION

Dans un contexte de mobilisation citoyenne croissante, soixante organisations (dont Attac France) engagées dans la transition écologique et la lutte contre la précarité, ont élaboré un programme, le « Pacte pour la transition », constitué de 32 mesures concrètes. Travaillant déjà ensemble dans le cadre du Collectif pour la transition citoyenne (cf., entre autres, la Fête des possibles), elles se sont mises d'accord sur un constat: la transition écologique et solidaire se fera à l'échelle locale, et les élections municipales de mars 2020 en seront une étape décisive.

Pendant plus de dix-huit mois, avec des centaines de citoyens réunis lors d'une consultation nationale, elles ont élaboré ce Pacte, qui couvre de nombreuses facettes de la vie d'une collectivité locale, depuis l'éclairage public jusqu'aux cantines scolaires ou aux transports, afin de rendre les communes plus écologiques et socialement plus justes.

Depuis la publication de ces 32 mesures, en mai dernier, des habitants de 1800 communes se sont engagés à porter ces revendications auprès de leurs différents candidats. Pour chaque mesure, une fiche technique détaillée leur est proposée, élaborée par des « experts » membres des associations participantes. De Lyon à l'île de la Réunion, de la vallée de l'Arve à Paris, des réunions publiques, des consultations, des rencontres ont lieu avec eux toutes les semaines. L'ambition est non seulement de faire signer, aux listes qui se présentent, des engagements sur au moins dix mesures, mais aussi de suivre la mise en œuvre de ces mêmes mesures après l'élection.

Pour ce qui concerne le Pacte de transition-Paris, il travaille sur deux axes principaux :

- organiser des réunions publiques pour faire connaître le Pacte et son mode d'emploi par les associations qui l'ont élaboré;
- rencontrer les candidat/e/s pour les convaincre de s'engager sur au moins dix des mesures du Pacte.

À suivre...

## CINÉ-DÉBAT « IN TRANSITION 2.0 »

Un film d'Emma Goude (2012 - 67 mn)

**Jeudi 30 janvier à 19 h**

**Centre Ken Saro-Wiwa  
63 rue Buzenval, Paris 20<sup>e</sup>**

Métro Buzenval ou Avron

**ENTRÉE  
LIBRE**

Projection organisée en partenariat avec le Pacte pour la transition-Paris et des associations membres: Terre de Liens (agriculture), Amap (alimentation) et Zéro Waste (déchets).



Partout dans le monde, il existe des histoires de gens ordinaires qui font des choses extraordinaires. Des petits territoires et des communautés locales impriment leur propre monnaie, produisent de plus en plus leur nourriture et leur énergie, relocalisent leur économie... Une idée, celle des initiatives de transition (villes, villages, quartiers et rues en transition), qui se propage à grande vitesse. Une expérimentation sociale optimiste qui propose des réponses et des solutions en ces temps d'incertitude. Dans un monde inondé de tristesse, voici des histoires pleines d'espoir et d'ingéniosité, et de tous ces petits moments qui arrivent quand on plante des légumes à des endroits inattendus.

Partout dans le monde, il existe des histoires de gens ordinaires qui font des choses extraordinaires. Des petits territoires et des communautés locales impriment leur propre monnaie, produisent de plus en plus leur nourriture et leur énergie, relocalisent leur économie... Une idée, celle des initiatives de transition (villes, villages, quartiers et rues en transition), qui se propage à grande vitesse. Une expérimentation sociale optimiste qui propose des réponses et des solutions en ces temps d'incertitude. Dans un monde inondé de tristesse, voici des histoires pleines d'espoir et d'ingéniosité, et de tous ces petits moments qui arrivent quand on plante des légumes à des endroits inattendus.

## À VOS AGENDAS !

**Festival de cinéma Bobines sociales. Du 26 au 31 janvier**, le festival hors les murs : séances gratuites ou à prix libre dans différents lieux du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> arrondissement.

**Les 1er et 2 février**, le festival « week-end à La Bellevilloise » (séance à 5 €, passes)

Tout le programme sur <http://www.bobines-sociales.org/>

**Assemblée générale des Gilets Jaunes de Belleville, mercredi 29 janvier, à 19h**, bar « l'impondérable », 320 rue des Pyrénées, M<sup>o</sup> Pyrénées ou Jourdain.

**Manifestation de la CSP75** (coordination parisienne des sans-papiers pour la régularisation de tous les sans-papiers), **tous les vendredis à 14 h 30**, place de la République.

## ATTAC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action. Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques.

Site Attac France : [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)

Comité local 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> :

[attacparis20@attac.org](mailto:attacparis20@attac.org) ou

1-3 rue Frédérick-Lemaître - 75020 Paris

Informations, réflexions, campagnes :  
<http://attac-paris19-20.org/>

Attac est présente  
dans plus de quarante pays.

# LES OUTILS DE LA VIOLENCE POLICIÈRE

Depuis plus d'un an, chaque journée de manifestation apporte son lot d'articles et d'images faisant état de pratiques policières violentes, voire très violentes. C'est un fait, la brutalité devient de plus en plus systématique jusqu'à décourager nombre de personnes de se joindre aux mobilisations citoyennes.



Ces dernières contiennent en effet une quantité non négligeable de TNT (25 g), peuvent être utilisées avec un lanceur et provoquent de graves blessures quand elles explosent au contact d'un corps humain.

En théorie, les victimes de violences policières peuvent porter plainte auprès de la police, mais c'est le parcours du combattant

**B**ien que vigoureusement niée par toutes les instances de l'État, à commencer par son premier représentant, la violence policière est une réalité difficilement contestable pour qui a approché, peu ou prou, les manifestations qui se déroulent dans toute la France depuis plus d'un an. Or les policier.e.s ne sont que rarement poursuivis.e.s et presque jamais condamnés.e.s. On est alors en droit de se demander dans quelle mesure le système actuel incite et protège les « forces de l'ordre » dans leur violence.

Ainsi il ne rechigne pas à mettre à leur disposition des outils disproportionnés par rapport à la situation. Pire, des méthodes enseignées à l'École de police prêtent à caution, comme le plaquage ventral (aussi appelé décubitus ventral, qui a entraîné la mort de Cédric Chouviat) interdit en Suisse et en Belgique, ainsi que par la Police aux frontières, qui condamne sa légalité. Un projet de loi l'interdisant a été rejeté par

l'Assemblée nationale en 2019. Elle reste pourtant très utilisée par les policiers.

Si le LBD ne tue pas à chaque coup, il mutile : le nombre de victimes est en croissance constante. L'énergie libérée par le LBD est de 160 joules, soit l'équivalent d'un service du tennisman Samuel Groth, recordman du monde de vitesse avec ses 263 km/h. À titre comparatif, celle d'une balle de 22 long rifle est de 200 joules. Les chocs engendrés par ces munitions donnent lieu à de nombreux arrêts de travail, quand ce n'est pas de l'ordre du handicap permanent (24 éborgnés.e.s, 5 mains arrachées, selon un comptage scrupuleux du journaliste David Dufresne). Plus de 300 signalements ont eu lieu depuis le 17 novembre 2018.

Les grenades GMD (grenades de désencerclement) ou GLI-F4 (lacrymogènes explosives) sont des armes dites non létales. Néanmoins, Rémi Fraisse est décédé d'un tir de grenades similaires aux GLI-F4.

pour trouver un agent qui prendra sa déposition. Le mieux est alors d'écrire au procureur par Lettre recommandée avec accusé de réception et de se faire aider d'un avocat spécialisé. Dans le cas où le dossier est instruit, l'Inspection générale de la police nationale est saisie et tenue de faire un compte-rendu d'enquête. Or étant donné qu'aucune enquête ouverte pour suspicion de violence policière depuis le début du mouvement des Gilets jaunes n'a encore donné ses conclusions, nous pouvons nous interroger sur son indépendance.

Quant à la justice, elle est dure, elle aussi, avec les manifestants : plus de 3 000 condamnations dont 400 de prison ferme, appuyées par des circulaires du ministère de la Justice prônant la fermeté. Et elle est plus clémente avec les policiers: 2 condamnations seulement, sans inscription au casier judiciaire ni interdiction d'exercer leurs fonctions. Notons que certains des agents les plus violents ont été décorés par le ministre de l'Intérieur. Force est de constater que policiers et citoyens ne paraissent pas à armes égales face à la justice et aux risques encourus.

On aimerait qu'on nous prouve le contraire, mais la combinaison de méthodes et d'armes aux effets non-proportionnés aux situations dites de « maintien de l'ordre » (pour ne pas dire violentes), d'une justice à géométrie variable et du cautionnement de la situation par le pouvoir en place ne peut que laisser penser que la répression des mouvements sociaux est organisée et encouragée par ceux qui nous gouvernent.

Sources : LMD, MIB, collectif urgence notre police assassine, mediapart/alloplacebeauvau, Amnesty International.

## VOULEZ-VOUS QUE VOS ENFANTS APPRENNENT À MARCHER AU PAS ?

Attention parents ! Votre enfant, garçon ou fille, aura bientôt 16 ans ? Eh bien, sachez que dans les semaines à venir, vous serez sans doute invités à les encourager à se déclarer volontaires pour participer, au mois de juin prochain, à un nouveau projet gouvernemental : le Service national universel (SNU). L'an dernier, près de 2000 « volontaires » (dont un tiers issus de familles militaires) ont expérimenté le SNU. Ils ont vécu d'abord quinze jours de « phase de cohésion » dans un internat, en dehors de leur département, sous la houlette d'animateurs, en majorité militaires : uniformes, salut au drapeau, Marseillaise, marches d'endurance, causeries sur la « cohésion »... Suivie, pendant l'été, d'une « mission d'intérêt général » en association ou à l'armée. Cette année, le gouvernement compte sur au moins 30 000 « volontaires ». Mais le pire est à venir : le projet de loi prévoit que « en 2023 au plus tard », ce dispositif sera devenu obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans, autrement dit pour 800 000 garçons et filles sans la moindre possibilité d'y déroger. Pas question d'objection de conscience. Et ceux qui s'y soustrairont n'auront le droit de passer ni le baccalauréat ni le permis de conduire. Mais sachez-le aussi, une vigoureuse campagne pour dénoncer ce projet prend de l'ampleur. Pour s'informer : <https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-le-service-national-universel-snu>

## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Email.....

J'adhère à Attac et je verse pour l'année civile.....€

### Ressources mensuelles et cotisation avec Lignes d'Attac

de 0 à 450 €..... 13 € - de 1600 à 2300 €..... 65 €  
de 450 à 900 €..... 21 € - de 2300 à 3000 €..... 84 €  
de 900 à 1200 €..... 35 € - de 3000 à 4000 €..... 120 €  
de 1200 à 1600 €..... 48 € - au-delà de 4000 €..... 160 €

### Bulletin à renvoyer accompagné d'un chèque bancaire ou postal à :

Attac Service adhésions - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris